

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2022

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Duperchy.

Présents : Allard Brigitte, Duperchy Pierre, Duport Virginie, Excoffon Marie -  
Françoise, Lallement Etienne, Maurizi Nunzia, Montfalcon Régis, Rouch  
Patrick, Rouland Patrick.

Excusés : Cauterman Catherine (pouvoir donné à Marie-Françoise Excoffon),  
Chappelet Chantal (pouvoir donné à Brigitte Allard), Fluttaz Lucile, Paradis  
Sophie (pouvoir donné à Pierre Duperchy), Ragni Emilie, Vanneuville  
William (pouvoir donné à Etienne Lallement).

Ouverture de séance à 20H45.

Secrétaire de séance : Duport Virginie

## **Approbation du compte-rendu de la séance du 04 janvier 2022 .**

Approuvé à l'unanimité.

## **Rénovation école élémentaire : mission SPS et contrôle technique.**

Une coordination SPS sécurité et protection de la santé est obligatoire pour tous les chantiers sur lesquels interviennent simultanément ou successivement plusieurs entreprises, même en sous traitance l'une de l'autre. La mission du coordonnateur SPS est de prévenir les accidents du travail découlant de l'intervention de plusieurs entreprises simultanément et de faire en sorte que l'entretien futur des ouvrages réalisés soit fait en toute sécurité. 3 entreprises ont été consultés ( Alpes contrôle, Apave et Socotec). La meilleure offre a été établi par la société Alpes contrôle pour un montant de 4900€ HT.

Le contrôle technique de la construction vise à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction et pouvant entraîner des sinistres. Le contrôle technique évalue et maîtrise les risques techniques concernant la solidité de nos ouvrages, veille au respect de la réglementation en vigueur à propos de la sécurité des personnes, de l'accessibilité des personnes handicapées, de l'isolation acoustique, de la résistance au séisme, de l'isolation thermique. Après analyse des offres, la société la mieux placée est Socotec pour un montant de 4200€ HT.

Choix de ces deux sociétés approuvé à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

## **Optimisation éclairage public par des horloges astronomiques.**

Un diagnostic a été réalisé sur notre éclairage public et préconise l'installation d'horloges astronomiques qui permettraient de programmer l'éclairage en fonction du rythme des saisons. Cela ferait baisser la consommation électrique, mais n'aurait

pas d'incidence sur le nombre de cambriolages selon des données de la gendarmerie. BH Technologie propose de nous fournir un parc de 11 horloges pour un montant de 2068€ HT, hors pose. Le SDES participe au financement de ce type d'installation à la hauteur de 165€ par équipement. Une consultation sera faite auprès des autres communes par rapport aux heures préconisées de l'extinction des feux. Le vote se fait uniquement sur l'achat des ces horloges, le choix des zones concernées se fera lors d'un prochain conseil.

Approuvé à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

#### **Vente container.**

Suite à l'installation du local technique communal dans une grange au Guiguet, le container a été mis en vente. Un acheteur s'est proposé pour un prix de 2200€.

Approuvé à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

#### **Achat ordinateur, ouverture crédits par anticipation.**

Les ordinateurs de l'urbanisme sont obsolètes. il est nécessaire d'acheter un portable, avant le vote du budget. Il convient d'ouvrir par anticipation des crédits au compte 2183 pour un montant de 2000€.

Approuvé à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

#### **Convention pour entretien des espaces verts de la place de la mairie.**

Nous avons établi une convention l'année dernière avec la Sauvegarde de l'enfance pour l'entretien des espaces verts de la mairie. Satisfait de l'expérience, nous souhaitons renouveler la convention pour 2022 pour 100H de taille, désherbage et entretien pour un montant de 22€ de l'heure.

Approuvé à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

#### **Convention Commune Région pour les abribus le long de la RD 921.**

Le conseil doit autoriser le Maire à signer une convention avec la région Rhône Alpes pour la mise à disposition de deux abribus au Chef-lieu et à la Corniola.

Approuvé à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

#### **Questions diverses.**

Travaux de l'école : un avant-projet fera l'objet d'une présentation aux élus prochainement.

Sécurité de la RD 921 : aucune nouvelle de la part de la sous Préfète concernant la réglementation de la vitesse sur la RD 921 et notamment la redéfinition de la notion de desserte locale.

Pour faire réagir les autres communes et le département, il est décidé de prendre les mesures suivantes :

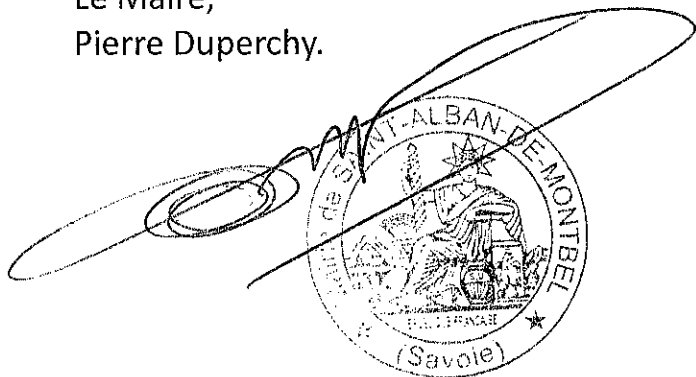
- Limitation à 30 km/h à l'entrée de l'agglomération ( Chef-lieu et Gué des Planches)

- Apposition des panneaux interdisant les PL de plus de 12 tonnes en agglomération.

Avis favorable de la majorité des membres. (sauf deux contre : Virginie Duport et Nunzia Maurizi)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 22H10.

Le Maire,  
Pierre Duperchy.



La secrétaire de séance,  
Virginie Duport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a loop, representing the name Virginie Duport.